

Les dépenses de mise en valeur du volet technique comprennent les coûts de planification, de suivi et de supervision opérationnels.

Les dépenses de mise en valeur du volet exécution comprennent les coûts de réalisation.

1. Préparation de terrain

Traitement visant à rendre le terrain propice à la plantation d'une quantité optimale et bien répartie de plants selon les techniques suivantes :

1.1. Débroussaillage et déblaiement manuel ou mécanique

Élimination de la broussaille et de la matière ligneuse non commercialement utilisable et mise en andains ou en tas de celles-ci, et ce, de façon manuelle ou mécanique.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Manuel	Hectare	Technique	186 \$	T. T.
Manuel	Hectare	Exécution	438\$	PtRMa
Mécanique	Hectare	Technique	526 \$	T. T.
Mécanique	Hectare	Exécution	1 238 \$	PtRMe

1.2. Récupération, débroussaillage et déblaiement

Récolte dans un peuplement de faible valeur de tout le bois marchand à maturité ou en perdition suivie d'une opération de débroussaillage et de déblaiement mécanique, tel qu'il est décrit en 1.1.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	467 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 096 \$	PtRMe

1.3. Déblaiement mécanique

Mise en andains, en tas ou en copeaux de la matière ligneuse non commercialement utilisable pour faciliter la mise en terre de plants.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	208 \$	T. T.
Hectare	Exécution	487 \$	PtRMe

1.4. Déchiquetage

Élimination et mise en pièce de la broussaille et de la matière ligneuse non utilisable, et ce, en une seule opération.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	402 \$	T. T.
Hectare	Exécution	946 \$	PtRMe

1.5. Hersage forestier

Élimination de la broussaille et ameublissement du sol à l'aide d'une herse forestière.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	389 \$	T. T.
Hectare	Exécution	916 \$	PtRMe

1.6. Labourage et hersage forestiers

Élimination de la broussaille et ameublissement du sol à l'aide d'une charrue et d'une herse forestières.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	564 \$	T. T.
Hectare	Exécution	1 327 \$	PtRMe

1.7. Labourage et hersage agricoles

Ameublissement du sol à l'aide d'une charrue et d'une herse agricoles pour favoriser la mise en terre de feuillus tolérants ou de peupliers hybrides.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	163 \$	T. T.
Hectare	Exécution	384 \$	PtRMe

1.8. Déblaiement avec un tracteur à lame tranchante

Élimination de la broussaille et mise en andains de celle-ci à l'aide d'un tracteur muni d'une lame tranchante. Cette opération doit être réalisée tout en protégeant le sol et, à cette fin, elle est généralement effectuée lorsque le sol est gelé.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	266 \$	T. T.
Hectare	Exécution	627 \$	PtRMe

1.9. Scarifiage

Opération consistant à ameublir plus ou moins énergiquement les couches superficielles du sol pour mélanger la matière organique et le sol minéral. Le scarifiage est léger lorsqu'exécuté à l'aide d'un scarificateur à disques, à poquets ou d'une charrue agricole, moyen lorsqu'exécuté à l'aide d'un scarificateur avec barils et chaînes ou hydraulique ou manuel lorsqu'exécuté avec des outils manuels.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Léger	Hectare	Technique	141 \$	T. T.
Léger	Hectare	Exécution	329 \$	PtRMe
Moyen	Hectare	Technique	197 \$	T. T.
Moyen	Hectare	Exécution	465 \$	PtRMe
Manuel	1 000 microsites	Technique	141 \$	T. T.
Manuel	1 000 microsites	Exécution	329 \$	PtRMe

1.10. Scarifiage par monticule

Opération consistant à produire des monticules de sol avec excavatrice ou abatteuse afin de créer un minimum de 800 microsites à l'hectare en vue de réaliser des travaux de ligniculture ou des travaux de reboisement de feuillus, de pins blancs ou de pins rouges.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	325 \$	T. T.
Hectare	Exécution	766 \$	PtRMe

2. Plantation

Mise en terre adéquate, de façon mécanique ou manuelle, d'une quantité optimale et bien répartie de boutures, de plançons ou de plants pour la production de matière ligneuse.

Type de mise en terre	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Technique	76 \$	T. T.
Mise en terre mécanique	1 000 plants	Exécution	177 \$	PtRMe
Mise en terre manuelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	122 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	286 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	155 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	363 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 centimètres cubes (cc)		Technique	111 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	257 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	114 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	267 \$	PtRMa

Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	145 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	338 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	178 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	416 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	215 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	500 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	171 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	400 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	222 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	514 \$	PtRMa

3. Regarni de plantation ou de régénération naturelle

Mise en terre adéquate de plants aux endroits où la régénération artificielle (plantation) ou naturelle est insuffisante afin d'obtenir un nombre de tiges uniformément distribuées d'essences désirées.

Type de regarni	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
De plantation d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	134 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	317 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	170 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	398 \$	PtRMe
Résineux en récipients 50 à 109 centimètres cubes (cc)		Technique	120 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	281 \$	PtRMa

Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	126 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	294 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	159 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	369 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	196 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	459 \$	PtRMa
Peuplier hybride à racines nues		Technique	264 \$	T. T.
Peuplier hybride à racines nues		Exécution	622 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	184 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	432 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	280 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	662 \$	PtRMe
De régénération naturelle d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	146 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	345 \$	PtRMe
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	181 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	426 \$	PtRMe
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	141 \$	T. T.
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	329 \$	PtRMe
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	170 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	398 \$	PtRMe
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	208 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	486 \$	PtRMe
Feuillus à racines nues		Technique	184 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	432 \$	PtRMe
Feuillus en récipients		Technique	224 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	521 \$	PtRMe

4. Enrichissement

Dans un peuplement, mise en terre adéquate, par trouées ou minibandes, de plants d'essences d'ombre afin d'améliorer la qualité et la composition de la régénération d'essences commerciales.

Type d'enrichissement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par trouées d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	144 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	337 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	219 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	508 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 centimètres cubes (cc)		Technique	219 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	508 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	239 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	556 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	219 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	508 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	296 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	693 \$	PtRMa
Par minibandes d'un des types de plants suivants :	1 000 plants			
Résineux à racines nues réguliers		Technique	106 \$	T. T.
Résineux à racines nues réguliers		Exécution	246 \$	PtRMa
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Technique	133 \$	T. T.
Résineux à racines nues de fortes dimensions		Exécution	311 \$	PtRMa
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Technique	95 \$	T. T.
Résineux en récipients 50 à 109 cc		Exécution	220 \$	PtRMa
Résineux en récipients 110 à 199 cc		Technique	100 \$	T. T.

Résineux en récipients 110 à 199 cc		Exécution	230 \$	PtRMa
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Technique	124 \$	T. T.
Résineux en récipients 200 à 299 cc		Exécution	289 \$	PtRMa
Résineux en récipients 300 cc et plus		Technique	154 \$	T. T.
Résineux en récipients 300 cc et plus		Exécution	358 \$	PtRMa
Feuillus à racines nues		Technique	144 \$	T. T.
Feuillus à racines nues		Exécution	337 \$	PtRMa
Feuillus en récipients		Technique	211 \$	T. T.
Feuillus en récipients		Exécution	496 \$	PtRMa

5. Entretien de plantation ou de régénération naturelle

Traitement réalisé afin de maintenir ou d'améliorer la croissance ou la qualité de la régénération en essences désirées selon les techniques suivantes :

5.1. Désherbage

Opération visant à contrôler la compétition herbacée qui entrave la croissance de la plantation par fauchage ou hersage. Est aussi assimilé à cette opération, le redressement des plants couchés par la végétation herbacée.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	122 \$	T. T.
Hectare	Exécution	288 \$	E. P.

5.2. Dégagement mécanique ou manuel et installation de paillis

Opération visant à contrôler la végétation compétitive qui entrave la croissance des arbres désirés par des moyens manuels ou mécaniques ou, dans les plantations d'essences feuillues, par l'installation de paillis.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Dégagement	Hectare	Technique	346 \$	T. T.
Dégagement	Hectare	Exécution	812 \$	E. P.
Paillis	1 000 paillis	Technique	448 \$	T. T.
Paillis	1 000 paillis	Exécution	1 054 \$	PtRMe

5.3. Fertilisation et amendement forestier

Traitement consistant en l'application d'engrais chimiques ou organiques ayant pour but la production ligneuse dans les peuplements d'essences à croissance rapide et dans les érablières à vocation forestière ou acéricoforestière et faisant l'objet d'un diagnostic sylvicole d'un ingénieur forestier.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	244 \$	T. T.
Hectare	Exécution	575 \$	PtRMe

5.4. Élagage

Opération visant à maintenir ou à améliorer la qualité des arbres par :

1° la coupe des branches mortes ou vivantes de la partie inférieure du tronc de l'arbre d'avenir, dans le cas des plantations de pins rouges ou blancs;

2° la coupe des branches mortes ou vivantes sur une hauteur minimale de 4 m du tronc de l'arbre et d'un minimum de 300 arbres d'avenir par hectare, dans le cas des plantations d'essences résineuses autres que de pins rouges ou blancs;

3° l'élimination des têtes doubles ou multiples ou des branches qui, par leur fort développement, risquent de produire des fourches ou de nuire à la croissance du tronc (taille de formation), dans le cas des plantations d'essences feuillues;

4° l'élimination des têtes doubles ou multiples ou des branches qui, par leur fort développement, risquent de produire des fourches ou de nuire à la croissance du tronc (taille de formation), dans le cas de régénération naturelle d'essences feuillues.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	203 \$	T. T.
Hectare	Exécution	480 \$	E. P.

6. Traitement de protection

Traitement de lutte contre les insectes, les maladies ou les animaux visant à enrayer la propagation ou à minimiser les dommages causés aux arbres.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	219 \$	T. T.
Hectare	Exécution	510 \$	PtRMa

7. Éclaircie précommerciale et éclaircie intermédiaire

Élimination dans un jeune peuplement forestier des arbres en surnombre qui nuisent à la croissance d'arbres choisis, avec ou sans martelage préalable, afin d'améliorer la croissance, la qualité ou la composition du peuplement et de régulariser l'espacement entre les arbres. Ce traitement ne vise pas en priorité la récolte de bois marchand.

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Résineux	Hectare	Technique	452 \$	T. T.
Résineux	Hectare	Exécution	1 065 \$	E. P.
Feuillus d'ombre	Hectare	Technique	442 \$	T. T.
Feuillus d'ombre	Hectare	Exécution	1 045 \$	E. P.
Feuillus de lumière	Hectare	Technique	379 \$	T. T.
Feuillus de lumière	Hectare	Exécution	892 \$	E. P.

8. Éclaircie commerciale

Coupe pratiquée dans un peuplement forestier non arrivé à maturité, destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants, et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la moyenne de leur forme.

Type de peuplement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Feuillus avec martelage	Hectare	Technique	374 \$	T. T.
Feuillus avec martelage	Hectare	Exécution	876 \$	T. C.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Technique	538 \$	T. T.
Résineux issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale	Hectare	Exécution	1 265 \$	T. C.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Technique	533 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale avec martelage	Hectare	Exécution	837 \$	T. C.

Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Technique	357 \$	T. T.
Résineux non issus de plantation ou d'éclaircie précommerciale sans martelage	Hectare	Exécution	837 \$	T. C.

9. Coupe d'amélioration, d'assainissement ou de récupération

Coupe ayant pour but de corriger une situation particulière ou inhabituelle, notamment un désastre naturel :

1° la coupe d'amélioration est effectuée, dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis, en éliminant les essences indésirables ou les arbres mal formés afin d'améliorer la composition, la structure et l'état de ce peuplement;

2° la coupe d'assainissement permet d'éliminer les arbres tués ou affaiblis par les maladies ou les insectes afin d'éviter que ceux-ci ne s'attaquent au reste du peuplement;

3° la coupe de récupération permet d'éliminer les arbres morts, mourants ou en voie de détérioration avant que le bois ne devienne inutilisable.

Type de traitement	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Coupe d'amélioration	Hectare	Technique	408 \$	T. T.
Coupe d'amélioration	Hectare	Exécution	958 \$	T. C.
Coupe d'assainissement	Hectare	Technique	304 \$	T. T.
Coupe d'assainissement	Hectare	Exécution	715 \$	T. C.
Coupe de récupération	Hectare	Technique	146 \$	T. T.
Coupe de récupération	Hectare	Exécution	346 \$	T. C.

10. Coupe progressive d'ensemencement

Coupe faisant partie d'une série de coupes partielles dans un peuplement ayant atteint l'âge d'exploitation, lesquelles permettront l'ouverture graduelle du couvert forestier favorisant ainsi l'implantation de la régénération.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	412 \$	T. T.
Hectare	Exécution	968 \$	T. C.

11. Coupe de succession

Récolte des arbres de l'étage supérieur tout en préservant la régénération en essences désirées déjà établie en sous-étage dans le but d'améliorer la composition du peuplement.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	329 \$	T. T.
Hectare	Exécution	774 \$	T. C.

12. Coupe par bandes ou par trouées

Coupe par bandes ou par trouées d'un peuplement ayant atteint l'âge d'exploitation en 2 ou plusieurs cycles pour y promouvoir la régénération naturelle ou assurer la protection des stations vulnérables, des paysages, des habitats fauniques ou de l'eau.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	178 \$	T. T.
Hectare	Exécution	416 \$	T. C.

13. Coupe de jardinage

Récolte périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement, soit de structure :

- irrégulière, pour en récolter la production et l'amener à une structure jardinée (inéquienne), tout en assurant les soins cultureux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation de semis;
- jardinée, pour l'amener ou la maintenir dans une structure jardinée équilibrée en assurant les soins cultureux nécessaires aux arbres en croissance, en favorisant l'installation de semis et en maintenant un nombre suffisant d'entailles pour permettre, assurer et développer la production acéricole.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	412 \$	T. T.
Hectare	Exécution	968 \$	T. C.

14. Travaux forêt-faune

Sont considérées comme des travaux forêt-faune les activités d'aménagement forestier prévues au présent règlement, si elles sont réalisées dans le but de conserver ou d'améliorer un habitat faunique. Ces travaux découlent d'une analyse des potentiels fauniques et sont prévus à l'annexe multiresource du plan d'aménagement forestier (PAF) ou à la prescription sylvicole d'un ingénieur forestier.

Le montant de la valeur de la dépense du volet technique ou du volet exécution est majoré de 10%.

15. Autres travaux

Exécution d'une prescription d'un ingénieur forestier suivie d'un rapport d'exécution pour tout traitement non défini au présent règlement ayant pour but la production de matière ligneuse.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	325 \$	T. T.
Hectare	Exécution	Sans objet (S. O.)	S. O.

16. Voirie forestière

Construction ou amélioration de chemins d'accès, de ponts ou de ponceaux afin de faciliter la réalisation des interventions forestières.

Type	Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Construction de chemins d'accès	kilomètre (km)	Technique	855 \$*	T. T.
Construction de chemins d'accès	km	Exécution	2 013 \$*	T. C.
Amélioration de chemins d'accès	km	Technique	408 \$*	T. T.
Amélioration de chemins d'accès	km	Exécution	958 \$*	T. C.
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	479 \$*	T. T.
Construction de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	1 128 \$*	T. C.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Technique	66 \$*	T. T.
Amélioration de ponts ou de ponceaux	Un pont ou un ponceau	Exécution	153 \$*	T. C.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

17. Plan d'aménagement forestier (PAF)

Confection d'un outil de connaissance et de planification préparé par un ingénieur forestier au bénéfice du producteur forestier et ayant pour but la protection et la mise en valeur de la propriété forestière.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	543 \$*	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	597 \$*	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	780 \$*	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	1 085 \$*	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	1 302 \$*	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

18. Volet multiressource prévu au PAF

Confection d'un outil de connaissance des potentiels multiressources basé sur une prise de données à caractère multiressource; ce volet s'ajoute au PAF, tel qu'il est décrit au point 17 de la présente annexe.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF	Technique	218 \$*	T. T.
Par PAF	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

19. Volet espèces en situation précaire et écosystèmes forestiers exceptionnels

Confection d'un rapport écrit de visite d'un ingénieur forestier ou d'un biologiste confirmant, modifiant ou précisant les données, soit :

- 1) du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec au sujet d'une espèce désignée ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01);
- 2) de la banque de données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet des écosystèmes forestiers exceptionnels;
- 3) d'un élément sensible identifié au plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Ce rapport doit également préciser l'action recommandée en fonction de la situation constatée.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Par PAF dont la superficie est de :			
4 à 10 hectares (ha)	Technique	270 \$*	T. T.
4 à 10 ha	Exécution	S. O.	S. O.
11 à 50 ha	Technique	433 \$*	T. T.
11 à 50 ha	Exécution	S. O.	S. O.
51 à 100 ha	Technique	543 \$*	T. T.
51 à 100 ha	Exécution	S. O.	S. O.
101 à 799 ha	Technique	759 \$*	T. T.
101 à 799 ha	Exécution	S. O.	S. O.
800 ha et plus	Technique	977 \$*	T. T.
800 ha et plus	Exécution	S. O.	S. O.

* Sur présentation de factures admissibles et de leur preuve de paiement par le producteur (à joindre au rapport de l'ingénieur forestier pour validation), la valeur de la dépense indiquée au tableau ci-dessus pourra correspondre au total du montant des factures validées, jusqu'à concurrence du double de la valeur indiquée au tableau.

20. Délimitation de milieu forestier sensible

Délimitation sur le terrain :

1) d'un site identifié, soit :

a) au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec au sujet d'une espèce désignée ou susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01);

b) dans les banques de données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet des écosystèmes forestiers exceptionnels, des milieux humides ou de la faune aquatique;

c) dans le plan des habitats fauniques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

2) d'un élément sensible identifié au plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région concernée;

en vue de l'exclure lors d'une activité d'aménagement prévue dans les deux prochaines années.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	168 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.

21. Visite-conseil

Visite-conseil devant inclure une analyse sur le terrain afin de faire, avec le propriétaire, un suivi du PAF ou de le conseiller sur la réalisation de travaux de mise en valeur de son boisé. Cette visite doit être réalisée sous la responsabilité et la supervision d'un ingénieur forestier.

Nombre maximal de visites par PAF par an : 1.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Visite	Technique	380 \$	T. T.
Visite	Exécution	S. O.	S. O.

22. Certification forestière

Obtention ou maintien d'une certification forestière à l'intérieur d'un programme collectif reconnu.

Unité de mesure	Volet	Valeur de la dépense	Famille de dépenses de mise en valeur
Hectare	Technique	3 \$	T. T.
Hectare	Exécution	S. O.	S. O.